



Autorité environnementale

conseil général de l'Environnement et du Développement durable

www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr

**Dévégétalisation du lit de la Loire entre Ancenis et
Nantes (Loire-Atlantique)
Constat de retrait de la demande d'avis**

n°Ae: 2012-40

Avis établi lors de la séance du 12 septembre 2012 - n° d'enregistrement : 008439-01

Constat de retrait d'une demande d'avis

*

* *

L'Ae a été saisie pour avis sur l'opération de dévégétalisation du lit le Loire entre Ancenis et Nantes par courrier du préfet de la Loire-Atlantique en date du 12 juin 2012. Il lui en a été accusé réception le 18 juin 2012.

Par courrier en date du 7 septembre 2012, ci-joint, le maître d'ouvrage VNF a informé le président de l'Ae de la décision de modifier le dossier, et a donc demandé de le retirer dans sa forme actuelle.

Réunie en séance le 12 septembre 2012, date à laquelle la délibération sur ce projet devait être inscrite à l'ordre du jour, l'Ae a été informée par son président qu'il n'y avait donc pas lieu à en délibérer.



Nantes, le 07 SEP. 2012

Le délégué local

à

Conseil général de l'Environnement et du
Développement durable
Tour Pascal B
92055 La Défense cedex

délégation
locale de
Nantes

service
transports

subdivision
sécurité
fluviale,
Loire, VNF

à l'attention de Monsieur Michel BADRE

objet : Opération structurante de dévégétalisation pour la restauration du lit de la Loire

affaire suivie par : Nicolas PICHON

tél: 02 40 67 25 62 **fax:** 02 40 67 24 59

nicolas.pichon@loire-atlantique.gouv.fr

Dans le cadre du Plan Loire 2007-2013, la délégation locale de Nantes de Voies Navigables de France est maître d'ouvrage d'une opération structurante de dévégétalisation sur le secteur Nantes - Ancenis pour la restauration du lit mineur du fleuve.

Le dossier d'étude d'impact vous a été transmis le 5 avril 2012 concomitamment à son dépôt à la Préfecture de la Loire-Atlantique. La phase d'instruction du dossier a montré la nécessité de le compléter et de l'ajuster sur un certain nombre d'aspects. C'est la raison pour laquelle je vous informe de ma demande de retrait de ce dossier.

Le Préfet de Loire-Atlantique vous saisira très prochainement du nouveau dossier, que je déposerai dans les jours à venir, prenant en compte les différentes observations.

Le directeur départemental

Marc JACQUET

10, boulevard Gaston Serpette
boite postale 53606
44036 Nantes cedex 1
téléphone 02 40 71 02 08
télécopie 02 40 71 02 08
www.vnf.fr

Établissement public à caractère industriel et commercial de l'Etat
Loi de Finances numéro 90-1168 du 29 décembre 1990 pour l'exercice 1991
article 124, RCS Béthune TGI B 552017303, code APE 751 E,
Iva intracommunautaire FR 21 552 017 303, Siret 55201730300777
compte bancaire : agent comptable de VNF, ouvert à la recette des finances
de Béthune n° 10071 62100 10003010584 14